

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations clés pour l'investisseur de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM GREEN BOND - I EUR Un Compartiment de la SICAV AMUNDI FUNDS

Codes ISIN: (C) LU0945150927, (D) LU0945151065

Cet OPCVM est géré par Amundi Luxembourg SA, société de Amundi Group.

Objectifs et Politique d'investissement

Cherche à augmenter la valeur de votre investissement et à procurer des revenus pendant la période de détention recommandée en investissant dans des Investissements durables conformément à l'Article 9 du Règlement « Disclosure ».

Le Compartiment investit au moins 75 % de son actif net dans un portefeuille diversifié d'« Obligations vertes » de qualité « investment grade » émises par des sociétés du monde entier, libellées en EUR ou dans d'autres devises des pays de l'OCDE. Plus particulièrement, le Compartiment investit au moins 50 % de son actif dans des obligations libellées en euros. Les « Obligations vertes » se définissent comme des titres de créance et des instruments qui financent des projets éligibles répondant aux critères et aux lignes directrices des Principes applicables aux obligations vertes (tels que publiés par l'ICMA). Le Compartiment peut investir jusqu'à 30 % dans des obligations de pays émergents. La duration moyenne du taux d'intérêt du Compartiment sera comprise entre -2 et +3.

Le Compartiment a recours à des instruments dérivés à des fins de réduction de différents risques, de gestion efficace de portefeuille et d'exposition (à court ou à long terme) à différents actifs, marchés et autres opportunités d'investissement (y compris des instruments dérivés axés sur le crédit). Le Compartiment peut avoir recours à des dérivés de crédit (jusqu'à 40 % de son actif net).

Indice de référence: Le Compartiment est activement géré et utilise l'Indice Euro Short Term Rate+1 (ESTER+1) (l'« Indice de référence ») a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les classes d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à cet Indice de référence qui limite la constitution du portefeuille. Le Compartiment n'a pas désigné l'Indice de référence comme indice de référence aux fins du Règlement « Disclosure ».

Processus de gestion: Le processus d'investissement identifie les meilleures opportunités en termes de perspectives financières et de caractéristiques ESG, notamment environnementales. La sélection des titres par le biais de la méthodologie de notation ESG d'Amundi et l'évaluation de leur contribution à des objectifs environnementaux ont pour objectif d'éviter les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité associés à la dimension environnementale du Compartiment. Outre l'utilisation de la notation ESG d'Amundi, l'équipe de recherche en investissement ESG évalue, dans la mesure où ces informations sont disponibles:

- (i) toute opinion ou certification émanant de tiers, telle que les certificats Climate Bond (CBI);
- (ii) le fait que l'émetteur soit confronté à des controverses majeures en matière d'ESG ; et
- (iii) le fait que les projets devant être financés par l'obligation verte s'inscrivent dans des efforts plus larges de l'émetteur destinés à promouvoir la transition énergétique et/ou environnementale.

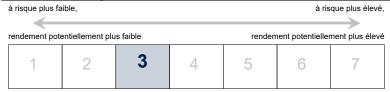
En outre, le Compartiment cherche à obtenir une notation ESG pour son portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement.

L'action de capitalisation conserve automatiquement, et réinvestit, le produit net des placements dans le Compartiment alors que l'action de distribution paie les revenus sous forme de dividendes au mois de septembre de chaque année.

La durée minimum d'investissement recommandée est de dix-huit mois.

Les actions peuvent être souscrites ou rachetées (et/ou converties) chaque jour d'opérations (sauf exception mentionnée dans le prospectus) à leur prix de transaction respectif (valeur liquidative) conformément à ce que prévoient les statuts. Pour plus de détails, veuillez vous référer au prospectus de l'UCITS.

Profile de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont:

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : lorsque les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces marchés peut entraîner d'importantes variations/fluctuations de marché, susceptibles d'entraver la valorisation de votre portefeuille.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- Risque opérationnel: désigne le risque de défaillance ou d'erreur des différents prestataires impliqués dans la gestion et la valorisation de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	1,00 %
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année.	
Frais courants	0,36 %
Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances.	
Les commissions de surperformance	20,00 % par an des rendements obtenus par le Compartiment au-delà de l'Indice Euro Short Term Rate + 1% (ESTER + 1%). Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent du Compartiment.

Les **frais d'entrée** et **de conversion** indiqués sont des chiffres maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ces chiffres peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants excluent :

- Les commissions de surperformance
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel du Compartiment donnera le montant exact des frais encourus.

Le calcul de la commission de performance s'applique à chaque date de calcul de la Valeur liquidative conformément aux conditions générales décrites dans le prospectus.

La comparaison de la Valeur liquidative de la classe d'actions et de l'Actif de référence (tel que défini dans le prospectus) s'effectue sur une période d'observation maximale de cinq ans. La commission de performance représente 15 % du pourcentage adjacent de la différence entre l'actif net de la Classe d'actions (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de référence si la différence est positive, et si la performance relative de la classe d'actions par rapport à l'Actif de référence est positive ou nulle, depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances passées au cours des cinq dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle accumulation de la commission de performance.

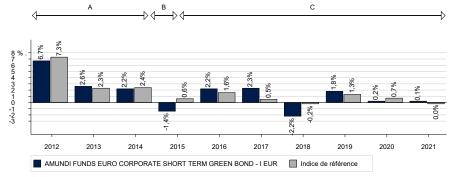
La date anniversaire correspond au jour de calcul de la dernière Valeur liquidative du mois de juin.

Les commissions de performance cumulées seront versées à la Société de gestion à une date anniversaire et une nouvelle période d'observation commencera.

La commission de performance n'est pas versée à la Société de gestion si la performance de la classe d'actions sur la période d'observation des performances est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur le site: www.amundi.com.

Performances passées



Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Le Compartiment a été lancé le 7 novembre 2014. La Classe d'actions a été lancée le 7 novembre 2014.

La devise de référence est l'euro.

- A : Simulation effectuée sur la base des performances réalisées entre le 2 mars 1990 et le 6 novembre 2014 par le fonds français « Amundi Crédit
- 1-3 » géré par Amundi, nourricier de « Amundi Funds Bond Euro Corporate 1-3 » depuis le 7 novembre 2014. B : Performance de la Classe depuis la date de son lancement.
- C : Depuis le début de cette période, le Compartiment applique l'actuelle politique d'investissement

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.

Représentant en Suisse : CACEIS (Switzerland) SA, 35 Route de Signy, Case postale 2259, CH-1260 Nyon.

Service de paiement en Suisse : CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon.

En Suisse, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel de cet OPCVM peuvent être obtenus en français, gratuitement, auprès du représentant en Suisse.

Les détails relatifs à la politique de rémunération mise à jour, en ce compris une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés et l'identité des personnes responsables de leur octroi, sont disponibles sur le site Internet: https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/Amundi et un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande.

Toute autre information pratique (ex. dernière valeur liquidative) est disponible sur le site internet www.amundi.com.

L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et classes qui sont repris dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.

Chaque compartiment correspond à une partie distincte du patrimoine de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Ce document décrit un compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour l'ensemble de l'OPCVM désigné au début du document.

La législation fiscale Luxembourgeoise applicable à l'OPCVM peut avoir un impact sur la situation fiscale de l'investisseur.

La responsabilité d'Amundi Luxembourg SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg (www.cssf.lu). Amundi Luxembourg SA est agréé au Luxembourg and réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juin 2022.